

PROVINCE DU HAINAUT - VILLE DE CHARLEROI

TRANSFORMATION D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS

PERMIS CONDITIONNEL

ADRESSE CHANTIER
RUE DU BELVEDERE, 15
6010, COUILLET

COORDONNEES MAITRE DE L'OUVRAGE
RUE DE LEUZE, 8
7972, QUEVAUCAMPS
TEL: 0494/06.59.42

DOSSIER N° 2016/02/388
DATE: 08/05/2018
SECTION CAD. B 103 V

PLANS 1/100
COUPE/FACADES 1/100
SITUATION 1/10 000
CONTEXTE 1/1000
IMPLANTATION 1/1000

Vu et approuvé par le Collège Communal de Charleroi
02 OCT. 2018
Par le Collège,

Par le Collège,

ARCHITECTE: Michel De
Le Directeur général i.f.
Par délégation

CHEMIN DES SAULES, 20
6120, HAM-SUR-HEURE.
Frédéric TRAITURE
Inspecteur général

TEL: 071/21.47.03
GSM: 0476/92.97.44
MAIL: m.denoncin@skynet.be

Inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes
de la Province du Hainaut.

SIGNATURE:

RAGE:

Pour le Bourgmestre,
Par délégation en vertu de
l'art.1132-4 du CDID
Ornelia CEMING
8ème-Echevin



MATERIAUX

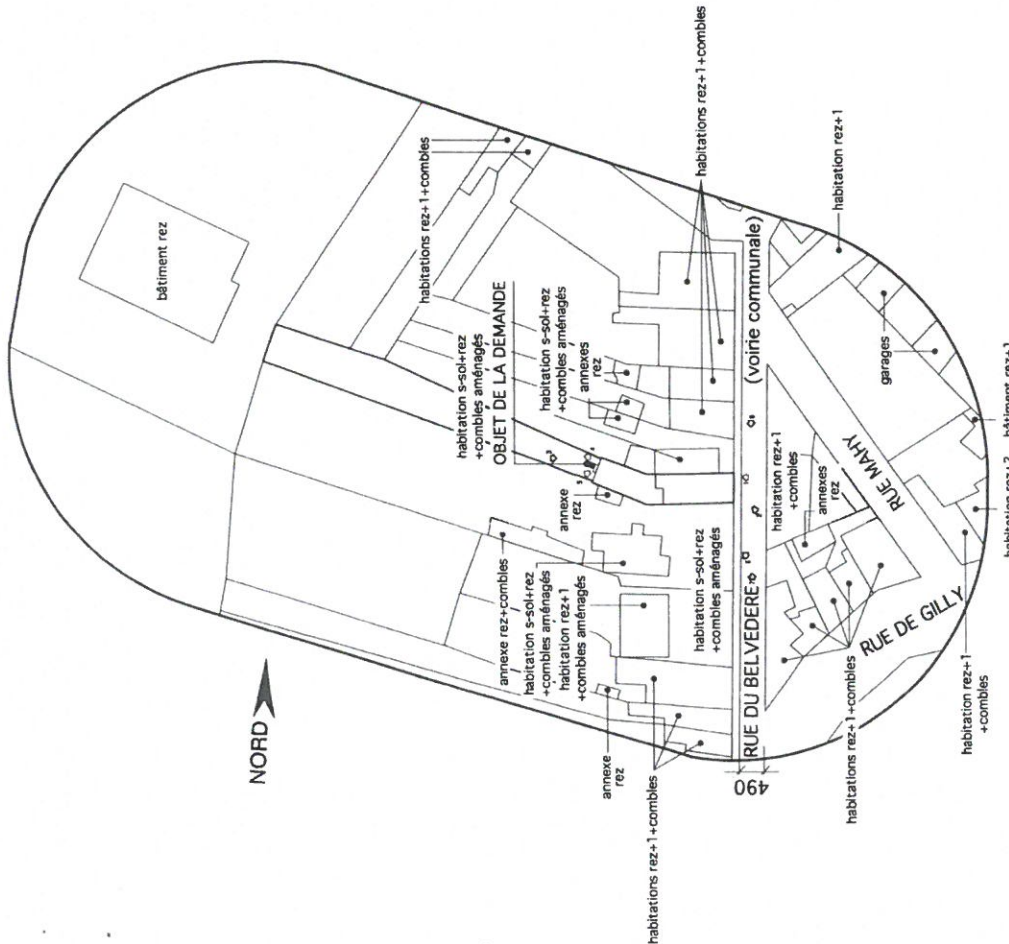
SOL TERRASSE: DALLAGES
ESCALIER BOIS
GARDE-CORPS METALLIQUE
MURETS BRIQUES

LEGENDE TEXTE

N.E. NIVEAU EXISTANT
N.P. NIVEAU PROJETE

CPURB2018/0456
BAUDOUIJN Samuel
régularisation d'un volume secondaire et d'une
dalle de béton plus la construction d'un escalier
d'accès entre les pièces de vie et la terrasse se
situant à un niveau inférieur
Rue du Belvédère 15
6010 COUILLET

CE PLAN RESTE LA PROPRIETE MATERIELLE ET INTELLECTUELLE DE L'ARCHITECTE M. DENONCIN
IL NE PEUT ETRE NI REPRODUIT, NI CEDE, SANS L'AUTORISATION ECRITE DE L'ARCHITECTE.



CONTEXTE URBANISTIQUE ET PAYSAGER

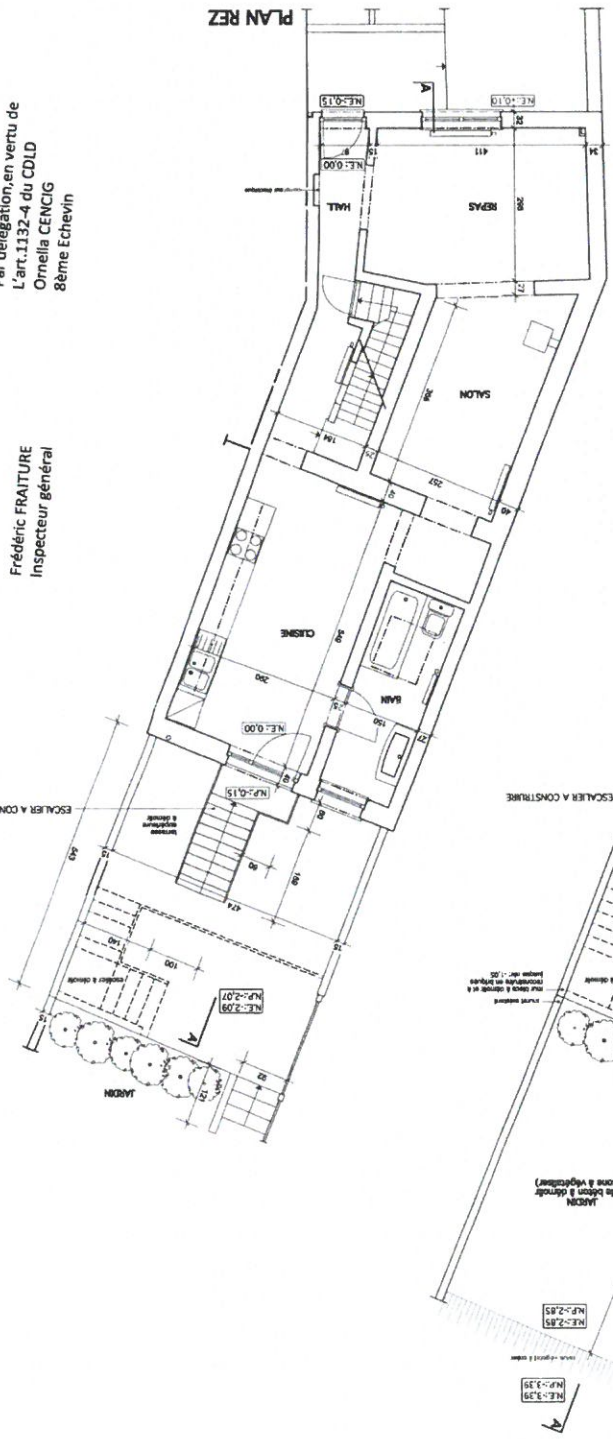


Vu et approuvé par le Collège Communal de Charleroi
Séance du **02 OCT. 2018**
Par le Collège,
Le Directeur général f.f.

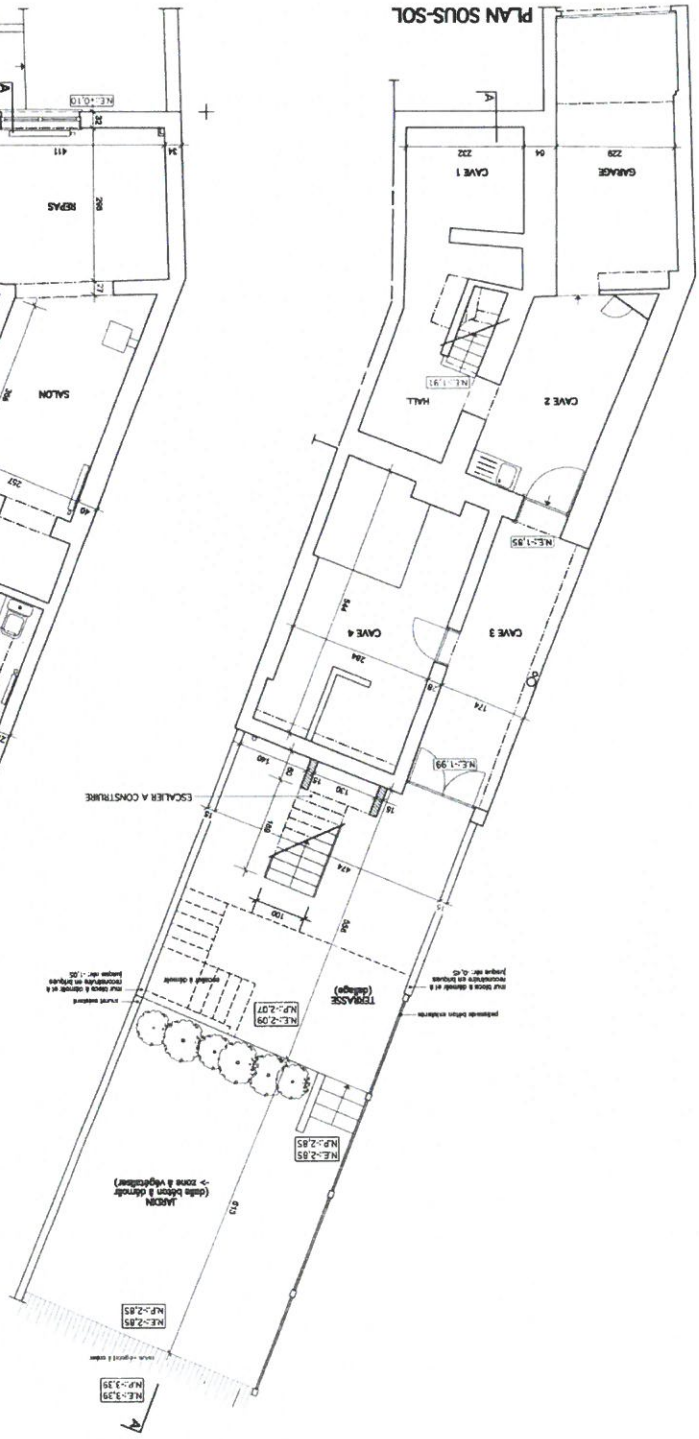
Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
L'art.1132-4 du CDLD
Ornella CENCIG
8ème Echevin

Frédéric FRAITURE
Inspecteur général

PLAN REZ



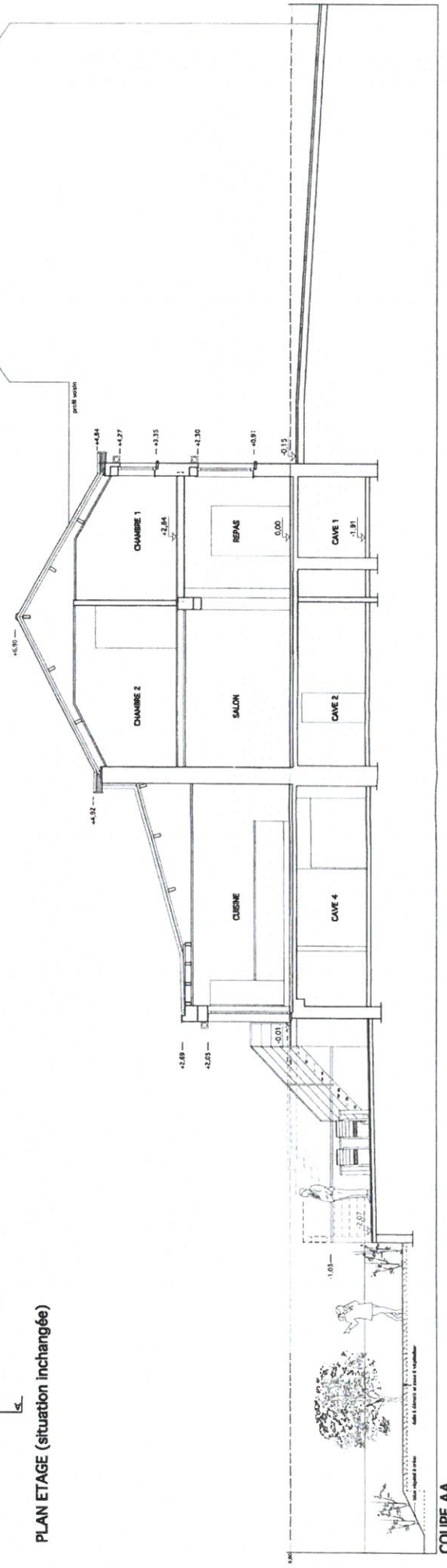
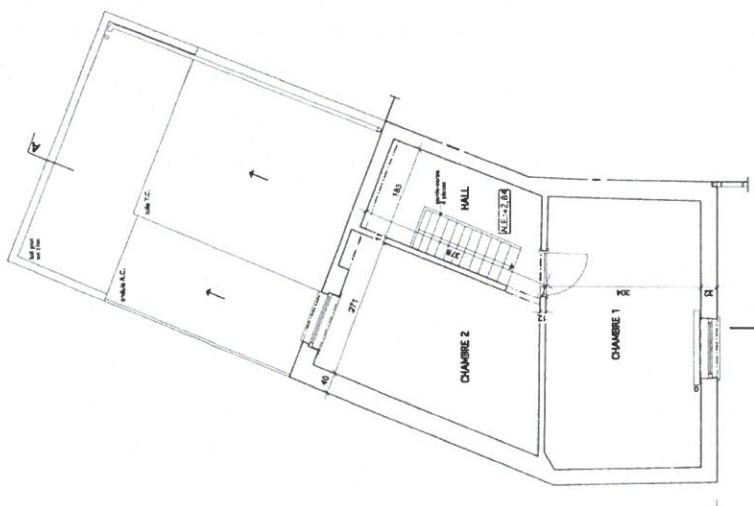
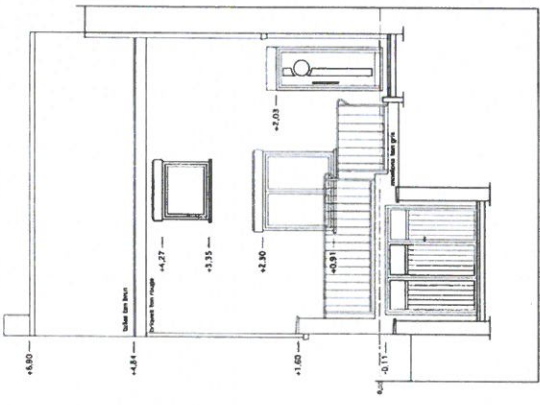
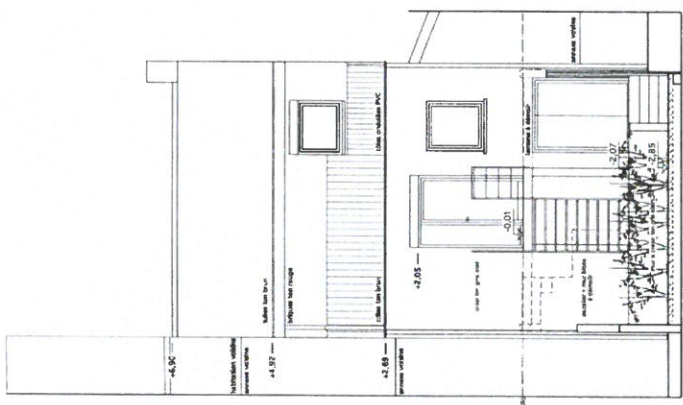
PLAN SOUS-SOL



PERMIS COMMUNICATIF

Vu et approuvé par le Collège Communal de Charleroi
 Séance du 02 OCT 2018
 Par le Collège,
 Le Directeur général f.f.
 Frédéric FRAUTURE
 Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,
 Par délégation, en vertu de
 l'art. 132-4 du CDLD
 Ornella CENCLIG
 8^{ème} Echevin



PLAN ETAGE (situation inchangée)

COUPE AA

PERMIS COMMUNICABLE

Vu et approuvé par le Collège Communal de Charleroi
Séance du 02 OCT 2018
Le Directeur général f.f.
Frédéric FRAUTURE
Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. 1132-4 du CDLD
Ornella CENGIS
8ème Echevin

